

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-586/SG/FP accordant une concession de passage à la famille d'une institutrice en fonction dans le Territoire .

n° 73-586/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
6 avril 1973

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1973

Date du numéro
25 avril 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une concession de passage de retour par anticipation Djibouti/ Antibes (06) est accordée aux enfants de Mme Brizio Josiane, institutrice.

Art. 2

— Une réquisition de passage par la voie aérienne, en classe touriste, Djibouti/Marseille, sera délivrée à Mlles Brizio Karine, née le 20 décembre 1964, et Brizio Magali, née le 5 août 1966. (Vol AF 464 du 16 avril 1973.)

Art. 3

— Mme Brizio pourra prétendre, dans les conditions habituelles et suivant son indice, aux remboursements des frais de transport de ses deux enfants, par la voie ferrée, en 2e classe, Marseille-Antibes.

Art. 4

Les dépenses afférentes à la présente décision sont imputables au budget du Territoire.